



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT 2 AU MARCHÉ
D'ENTRETIEN DES CANALISATIONS ET DES
ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES (BACS À
GRAISSES ET POMPES DE RELEVAGE) DANS
LES BÂTIMENTS COMMUNAUX PASSE AVEC
LA SOCIÉTÉ SUEZ RV OSIS IDF**

**DÉCISION N° AU-18-393
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14/11/2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-15-185 en date du 12/06/2016 de signer le marché d'entretien des canalisations et des équipements techniques (bacs à graisses et pompes de relevage) dans les bâtiments communaux (notifié le 07/07/2015) ;

VU la décision n°AU-17-043 en date du 06/02/2017 de signer l'avenant n°1 au marché d'entretien des canalisations et des équipements techniques (bacs à graisses et pompes de relevage) dans les bâtiments communaux (notifié le 08/02/2017).

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte le groupe scolaire Simone Veil, 32/36, rue Mirabeau - 94300 Vincennes, dans le marché d'entretien des canalisations et des équipements techniques, en ce qui concerne le pompage et le nettoyage des bacs à graisses et de 2 fosses de relevages.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SUEZ RV OSIS IDF, domiciliée, Petit Nanterre III, 16, rue des Peupliers – 92 752 NANTERRE Cedex représentée par Monsieur Alexandre GIUDICELLI, Président, l'avenant n°2 au marché d'entretien des canalisations et des équipements techniques (bacs à graisses et pompes de relevage) dans les bâtiments communaux.

Le montant de l'avenant n°2 est de 1 369,90 € HT (1 643,88 € TTC).

Le nouveau montant annuel du marché est de 30 529,90 € HT (36 635,88 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181221-lmc1H5917H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/12/2018 Date de Publication : 21/12/2018

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181221-lmc1H5917H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/12/2018
Date de Publication : 21/12/2018